

Règlement

Sisteron Halloween Urban Race 2025 (SHUR 25)

31 Octobre 2025

1. ORGANISATION

Le TRACS (Trail Running Athlétique Club Sisteronais), organise la deuxième édition du SHUR « Sisteron Halloween Urban Race », le vendredi 31 Octobre 2025 à Sisteron.

2. EPREUVE

La « Sisteron Halloween Urban Race 2025 » est une compétition proposant trois formats de course principalement sur route. Les deux parcours adultes auront un départ commun et la séparation des parcours s'opérera après 3,5KM de course.

Le port d'une lampe frontale ou pectorale est obligatoire tout au long des parcours adultes.

PARCOURS DÉMON: catégorie Cadet à Master (nés en 2009 et avant), le parcours Démon est une course sur route et chemin de 7,5 km et 140 m de D+ qui propose une déambulation dans la citadelle de Sisteron en empruntant ses escaliers souterrains. L'ascension sera chronométrée, la et le plus rapide seront récompensés. Attention ce parcours est physiquement engagé et il est donc vivement déconseillé aux personnes non entraînées ou soumises au vertige.

PARCOURS ANGE: catégorie Cadet à Master (nés en 2009 et avant), le parcours Ange est une course sur route de 5 km et 85 m de D+ qui proposera une première et une dernière partie de course commune avec la version DÉMON mais qui évitera la montée dans la citadelle. L'ascension finale depuis le bas du long androne sera chronométrée, le et la plus rapide seront récompensés. C'est donc un parcours accessible au plus grand nombre*.

PARCOURS Enfant: LA GRANDE PARADE D'HALLOWEEN, course non chronométrée de 1000m sur route, accessible au plus grand nombre*. Autorisé à partir de 3 ans accompagné d'un adulte. Accompagnement vivement conseillé pour les enfants de 6 ans à 10 ans. Dans tous les cas, les enfants restent sous la responsabilité des parents. Pas de classements mais une petite récompense pour chaque enfant. Les parents déguisés pourront courir avec leurs enfants dans un esprit festif et convivial.

**Les passages dans les escaliers ne nous permettent pas de rendre les parcours accessibles aux personnes en fauteuil roulant.*

ATTENTION: Pour des raisons de sécurité évidentes, les coureurs s'engageant sur l'un ou l'autre des formats de course veilleront à rester sur leur choix initial et à ne pas en changer durant l'épreuve. Dans le cas contraire, le coureur se verra automatiquement disqualifié et mis hors classement.

3. DÉPART / ARRIVÉE

Le départ du SHUR 25 sera donné le vendredi 31 octobre 2025 à 19H pour les enfants et à 20H pour les adultes, sur la place de la république 04200 Sisteron. L'arrivée se fera également sur la place de la république 04200 Sisteron.

4. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :

Le nombre d'inscriptions est limité à 500 participants sur les courses adultes.

Les inscriptions sont à réaliser par le biais du site internet : <https://www.ultratiming.live/evnement/sisteron-halloween-urban-race-2025>

Les inscriptions sont possibles via le site internet jusqu'au jeudi 30 octobre 2025 à minuit.

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou le PPS doivent se faire en ligne via le formulaire figurant sur le site internet de l'organisation, ou le site internet d'un prestataire.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

5. DROITS D'ENGAGEMENT

Le tarif unique d'inscription à la SHUR 25 est de 10€. Une commission de 1€ supplémentaire pour les frais de plateforme est due à l'inscription.

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles. Le tarif sera de 15€.

6. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider définitivement son inscription, que ça soit en ligne ou sur place, un coureur devra fournir obligatoirement et conformément à la législation en vigueur, soit :

- **La copie de sa licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running Loisir ou d'un Pass' Running délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation (nota : la licence Athlé Santé de la FFA n'est pas valable pour faire une compétition).
- **La copie de sa licence** délivrée par une **fédération agréée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation.

- **le parcours prévention santé (PPS)** dûment rempli: <https://pps.athle.fr/>. Ce document est valable 3 mois et doit l'être le jour de la course.
- La copie du questionnaire de santé mineur, **pour les non licenciés de moins de 18 ans**: https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf

7. ANNULATION D'INSCRIPTION

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou en cas de circonstances dangereuses pour les concurrents ou les bénévoles.

En cas de non-participation à la course de la part du coureur et quelle qu'en soit la cause, il ne sera pas fait de remboursement des inscriptions.

En cas d'annulation de la course de la part de l'organisation (météo ou cause majeure ou arrêté préfectoral ou municipal), l'inscription sera valable pour l'édition suivante.

En cas de conditions météo trop défavorables ou de circonstances dangereuses pour les bénévoles et les concurrents, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ ou d'annuler la course, d'arrêter la course ou de modifier les parcours.

Suivant les informations et demandes des services de l'Etat, des mesures sanitaires pourraient être mises en place. En cas de conditions sanitaires trop défavorables (exemple du Covid), l'organisation se réserve le droit d'annuler la course.

8. DOSSARDS

Le retrait des dossards sera à réaliser sur place le 31 Octobre, Place de la république à Sisteron, sur la plage horaire 17H30 - 18h45 pour la course enfants et de 17H30 à 19h30 pour les courses adultes.

Pour des questions de coût et de gestion environnementale, les dossards fournis par l'organisation devront être restitués à l'organisation à l'issue de l'épreuve.

9. CHRONOMÉTRAGE

L'épreuve est chronométrée. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible seront pris en compte dans le classement final de l'épreuve.

10. RAVITAILLEMENT

Un unique point de ravitaillement situé sur la zone de départ/arrivée sera accessible aux coureurs à l'issue de l'épreuve.

11. MATÉRIEL

La course se déroulera dans un espace urbain et nocturne, aussi **le port d'une lampe frontale ou pectorale est OBLIGATOIRE**. Certaines zones du parcours ne seront pas éclairées.

12. SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

L'organisation se réserve le droit de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.

La sécurité sur le parcours est assurée par une association de sécurité civile. Un poste de secours est installé sur le site de départ et d'arrivée.

13. TEMPS MAXIMUM AUTORISE

Le temps de la course sera limité à 1h30 pour tous les parcours. A l'issue de ce délai, les coureurs seront considérés hors course. L'éventuelle poursuite de l'épreuve par ces coureurs mis hors course se fera sous leur entière responsabilité.

14. ABANDON

En cas d'abandon, le coureur devra impérativement remettre son dossard à un membre de l'organisation.

15. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à la course, les coureurs s'engagent à :

- Ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- Porter le dossard sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible durant la totalité de l'épreuve.
- Porter assistance à tout coureur en difficulté.
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur pourra entraîner une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

16. JURY D'ÉPREUVE

Il est composé : du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course, des responsables des postes de contrôle concernés. Il arbitrera les éventuelles réclamations.

17. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile contractée par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas d'accident matériel ou corporel, de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve. Les coureurs veilleront à rester vigilants car malgré toutes les précautions prises en amont par l'organisateur, il sera possible de croiser des véhicules sur le parcours, le code de la route s'appliquera alors dans ce cas.

18. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un classement "scratch" Hommes et Femmes est établi. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents.

Seront récompensés :

- Les 3 premières et les 3 premiers du scratch.
- Le 1° de chaque catégorie (Cadet, Junior, Espoir, Senior, M1, M2, M3...) non cumulable avec le classement scratch.
- Les 3 plus beaux déguisements.
- L'entreprise qui comptabilise le plus de participants

Pour le challenge entreprise, le concurrent doit identifier son entreprise lors de son inscription dans la case "Club/équipe" afin de pouvoir être comptabilisé.

Les classements seront publiés sur le site internet : <https://www.ultratiming.live>

19. DROITS À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

20. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite. Ils peuvent notamment demander par écrit ou courriel (dpo@athle.fr) la non publication de leurs données nominatives dans les résultats publiés sur le site internet de l'organisation et sur celui de la FFA.

21. CONVIVIALITÉ

Le plaisir et la convivialité seront au rendez-vous de cette manifestation : une buvette sera à la disposition des coureurs et des accompagnateurs avant, pendant et après l'épreuve sur le site d'arrivée. Un concert sera offert après course sauf en cas de conditions climatiques défavorables ou de tout autre cas de force majeure.